A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

LIOTHEEK GENT

Digitized by Google

Digitized by Google

4. 4209

LE PORTUS ITIUS

A CALAIS,

SUIVI DE NOTES INTERESSANTES

Sur quelques Antiquités de cette Ville célèbre.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LE PORTUS ITIUS,

PLACÉ

AU PORT DE CALAIS,

ET RECOMMANDABLE PAR LES DEUX INVASIONS

DE JULES CÉSAR,

DANS LA GRANDE-BRETAGNE,

SUIVI

De la véritable étimologie des noms CALAIS *et* ITIUS,

ET DE RECHERCHES INTÉRESSANTES

Sur leurs premiers habitans et sur quelques Antiquités de cette Ville Célèbre,

PAR M. MOREL-DISQUE, CITOYEN DE CETTE VILLE.

Tempus in acerrimâ atque attentissimâ cogitatione posui.
CICERO.

A CALAIS,
De l'Imprimerie de MOREAUX et C°., Imprimeurs de la MAIRIE.

1807.

Digitized by Google

Digitized by Google

Aux Habitans de Calais.

EN partageant, *MES CHERS CONCITOYENS*, l'admiration de l'Univers entier sur le cours rapide des triomphes étonnants de NAPOLEON-LE-GRAND, qui enchaîne la Victoire par-tout où il combat, j'ai été entraîné à produire mon Mémoire sur le *Portus Itius*, persuadé que lorsqu'il force l'Europe à accéder à une paix durable, le moment n'est peut-être pas éloigné où l'Angleterre, qui a été constamment le ressort de toutes les coalitions, verra ce nouveau César, abaissant sa fierté et châtiant sa perfidie, réaliser sur elle un projet d'invasion qu'elle a pu faire ajourner pour un tems en rallumant la guerre continentale, mais qu'elle doit trembler de voir avant peu s'effectuer, si elle ne se hâte d'implorer sa générosité et sa clémence.

La vraie situation du *Portus Itius* que j'ai replacé au port de *Calais*, offre un si grand intérêt sous le rapport de l'invasion projetée, qu'elle ajoute infiniment au mérite de cet ouvrage, puisque le choix de ce port par l'Empereur romain pour son expédition et son débarquement à *Deale*, nous retrace dans ce premier César un succès qui est peut-être à la veille de se répéter en couronnant les brillantes campagnes du second.

Peut-être trouverez-vous qu'un pareil sujet méritait une autre plume que la mienne; cependant j'obtiendrai au moins quelque confiance sur les faits importans que j'ai établis, quand je vous offrirai la preuve que je les ai appuyés de l'opinion des auteurs les plus renommés de l'antiquité; que j'ai de plus consulté les meilleurs écrivains modernes sur la véritable situation du *Portus*

Digitized by Google

Itius; que c'est leur témoignage qui m'a offert les moyens de prouver qu'elle appartient à Calais, et peut-être alors consentirez-vous, en faveur de mes recherches et de mon zèle, à me faire grace sur mon stile.

M. Berrard, qui a écrit nos annales, est celui qui a le mieux établi que le *Portus Itius* était placé sur le point indiqué par mon Mémoire.

L'abbé Lefebvre, son successeur, a cru devoir au contraire adopter le sentiment d'un M. Danville, qui s'est plu à gratifier *Wissant* de cette faveur en lui accordant ce port intéressant des premiers peuples qui ont habité notre pays. Vous reconnaîtrez facilement l'erreur dans laquelle est tombé cet académicien, à la vérité d'une célébrité reconnue, mais qui nous a donné de simples conjectures pour des réalités, puisque je démontre jusqu'au dernier dégré d'évidence que *Wissant* n'a jamais pu être considéré comme ayant été le *Portus Itius*.

Ce n'est pas parce que je suis né à Calais que, jaloux de sa splendeur et de sa réputation, je me croie dispensé d'être juste en lui attribuant un port aussi ancien que célèbre, si je pouvais penser qu'il appartînt en effet à tout autre endroit; mais aussi je me croirais coupable si je ne revendiquais pas un avantage qui lui est dû et dont on ne peut le priver sans une injustice criante.

En vous offrant ce Mémoire, dont j'ai dû vous faire hommage, j'ai cru vous donner la preuve de mon attachement à ma patrie puisqu'il fait revivre pour Calais un monument dont le glorieux souvenir doit nous intéresser d'autant plus que c'est par notre ancien port que Césor s'est embarqué pour l'Angleterre. Cette circonstance détermine de plus l'époque précise de la possession que les Romains ont prise du pays des Morins, dont faisait partie notre ville, située dans le canton des Oromansaques.

Je ne vous cacherai point qu'un de nos concitoyens, homme d'érudition, a infiniment contribué au succès de mes découvertes, en me communiquant les trésors littéraires qu'il possède dans sa bibliothèque; et en me mettant à même de profiter de ses lumières,

Digitized by Google

il m'a fourni les moyens de vous offrir une nouvelle preuve que je n'ai rien voulu mettre au hasard dans une question aussi intéressante. *Nemo solus sapit.* Plaute.

En vous présentant mon travail, je me rappelle qu'Appion, ancien auteur et célèbre grammairien, disait qu'il immortalisait ceux à qui il consacrait ses œuvres. Si j'avais la science et les talens de ce grand homme, j'aurais peut-être l'espoir flatteur de vous procurer le même genre d'immortalité; mais ce qui me console, de n'y pouvoir contribuer par la faiblesse de mes moyens, c'est qu'au moins la gloire des hauts faits de vos ancêtres suffit seule pour vous faire vivre dans la postérité la plus reculée.

J'ai cru aussi, mes chers Concitoyens, piquer surabondamment votre curiosité, en ajoutant à mon Mémoire quelques particularités sur les antiquités de notre ville, que beaucoup de nos nouveaux habitans doivent sans doute ignorer.

Salut et dévouement,

MOREL-DISQUE.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LE PORTUS ITIUS.

Nous sommes instruits par l'histoire que César, en subjugant la Morinie, avait conçu le projet d'aller attaquer les bretons dans leur île. Loin de l'abandonner, il fit au contraire alors tous les préparatifs, nécessaires à cette entreprise, sur les côtes de notre Océan; et son choix, d'après ses Commentaires, se fixa sur le *Portus Itius*, qui lui parut le plus sûr et le plus commode pour faire cette irruption dans la Grande-Bretagne, qui n'en était éloignée que d'environ trente mille pas romains.

Quo ex portu commodissimum in Britanniam trajectum esse cognoverat circiter millium Passuum XXX à continenti. *Voyez les Commentaires.*

Il ne peut exister aucun doute que ce général romain ait entendu parler ici du *Portus Itius*, puisqu'auparavant il s'exprime ainsi :

Atque omnes ad Portum Itium convenire jubet. *Voyez les Comment.*

Il reste donc actuellement à démontrer d'une manière incontestable, que la situation du *Portus Itius* n'a pu être autre que celle du port de *Calais*, qui n'est réellement qu'à cette distance de *trente mille pas romains* du point de *Douvres*.

Le célèbre Cassini ayant mesuré cette distance en 1681, a trouvé 21,486 toises qui, réduites en lieues françaises, produisent 7 lieues et demie marines, de 20 au degré, en comptant la lieue pour 2864 toises, de 75 milles et demi romains, aussi au degré. Si l'on

Digitized by Google

multiplie les 1864 toises par 7 lieues et demie, on aura 21,480 toises, qui, à 6 toises près, se rapportent exactement au calcul de Cassini.

Il ne reste plus qu'à réduire nos 30,000 pas romains par une opération qui nous assimile à l'estime de ce fameux géomètre, et voici comme nous allons y procéder :

Strabon, en sa géographie, *livre IV, page* 199, et au rapport d'Eustathe, donne 300 stades au trajet en question, et l'on sait d'ailleurs que, dans la haute antiquité, on se servait d'un stade qui faisait la dixième partie du mille romain. M. Danville, en son mémoire, contenu au vingt-huitième tome de l'académie, avoue lui-même, page 402, que l'usage de ce stade convenait particulièrement aux espaces maritimes, puisque cet académicien s'exprime ainsi à l'endroit cité :

« Une longueur de stade étant la dixième partie du mille « romain, on ne voit point de différence entre *trois cens stades* « et *trente milles.* »

En nous conformant actuellement au tableau des anciennes mesures itinéraires, annexé au tome susdit, *page* 224, *Mémoire de M. Gibert*, nous n'avons qu'à multiplier 300 stades par 75 toises et demie pour chacune, et nous aurons *vingt-deux mille six cent cinquante toises* pour l'importance des *trente mille pas romains.*

Nous ne différons donc de M. Cassini que de 1164 toises, que nous avons trouvées de plus, et qui reviennent juste à un quart et demi de lieue.

Cet excédent nous éloigne bien peu de la mesure de ce géomètre; ainsi nos 22,650 toises résultantes des 30,000 pas romains ne produiraient au total que huit lieues, moins un demi-quart; la lieue marine étant de 20 au degré.

MM. de la Nauze, Danville et autres savans s'accordent à dire que le degré ordinaire de notre méridien contient environ 57,000 toises. Or, en les multipliant par 75 milles et demi romains qui sont contenus au degré, on verra qu'effectivement chaque degré comportera cette somme de milles romains, puisque cette multi-

Digitized by Google

plication donnera les 57,000 toises avec un excédent de deux toises et demie seulement.

Au reste, et revenant au calcul de nos 22,650 toises, voici une dernière opération qui prouvera mieux leur justesse.

Nous pouvons allouer 755 toises au mille romain, et en les multipliant par 30 milles, nous aurons également encore 22,650 toises.

César, par son *circiter millium passuum XXX*, nous favorise de manière à nous remettre en quelque sorte au pair avec Cassini pour 7 lieues et demie marines; car, en mesurant complétement les 30,000 pas, nous avons surpassé le *circiter* qui ne veut dire qu'*environ*, et nous aurons poussé l'exactitude jusqu'au scrupule.

Il est donc bien évident que nous ne différons de Cassini que de 1164 toises, qui ne font qu'un quart et demi de lieue de plus; et que, eu égard à la faveur du *circiter* de César, nous nous rencontrons exactement avec notre géomètre pour 7 lieues et demie marines de 20 au degré; et de 75 milles et demi romains aussi au degré selon le méridien.

Nous avons actuellement prouvé que 300 stades produisent 30,000 pas romains; nous avons démontré jusqu'à l'évidence que cette somme de pas a donné 22,650 toises qui certainement reviennent aux 7 lieues et demie marines, exacte distance de Calais à Douvres; et l'on doit rester bien convaincu que le *portus Itius* n'était véritablement autre que notre port : car pour détruire cette démonstration, il faudrait commencer par attaquer l'arithmétique.

Il a plu à M. Danville, dans ses mémoires, de vouloir placer ce même *portus Itius* à *Wissant*.

Nous rendons à ses talens toute la justice qui leur est due; mais cet académicien est-il donc infaillible? N'a-t-il pu se tromper, et lui doit-on une confiance tellement aveugle qu'il faille faire à ses opinions le sacrifice d'une science exacte?

Nous allons au reste le suivre dans sa marche, pour relever ses erreurs et rectifier ses calculs erronés.

Selon lui, et, sans que l'on puisse, dit-il, lui rien répliquer,

Digitized by Google

on doit trouver 30 à 32 milles entre le *port* où César s'embarqua et le *lieu de sa descente* en Angleterre.

Pour rencontrer cette distance qui convient fort à son plan, il paraît profiter avec beaucoup d'empressement du témoignage même de César, qui rapporte *avoir été obligé de ranger la côte dans un espace de huit milles pour trouver un endroit propre à sa descente.*

C'est en se faisant un moyen de ce passage des Commentaires, que M. Danville trouve que, du lieu de son embarquement, à cette côte, il n'existait que la distance de 22 à 24 milles, qui, avec les *huit* en question, auraient complété les 30 à 32 qu'il accordait au trajet.

Voilà sans doute un moyen très-adroit pour placer son *Portus Itius* à *Wissant*. Déjà sur cet exposé, tout homme qui aime la précision dans des faits de cette importance, se sera aperçu sur quel fondement léger, M. Danville a établi cette assertion. Mais suivons-le.

Il fait débarquer, de son autorité, César à *Hyth* ou dans les *environs*; cependant aucun historien avant lui n'en dit le mot, et, s'il était permis d'adopter un système aussi hasardé, certes, bien d'autres ports pourraient, avec autant de raison, revendiquer le *Portus Itius*; et, en suivant l'exemple de M. Danville, on pourrait faire embarquer et débarquer César par-tout où l'on voudroit.

M. Danville a cru rencontrer ce même *Portus Itius* à *Wissant*, sans s'embarrasser si ce point offrait le trajet le plus commode; si *Wissant* pouvait contenir la flotte entière de César, et sans apercevoir que ce trajet n'offre point les 30,000 pas romains fixés par les Commentaires. On a beau vouloir dénaturer les faits et les convenances locales, il faut toujours en venir à leur réalité. Pour y parvenir, nous ne pouvons prendre un meilleur guide que César lui-même; et vouloir s'en écarter, c'est assurément s'exposer à donner dans l'erreur.

Nous demandons actuellement aux partisans de M. Danville, s'il peut lui en rester encore, qu'ils nous expliquent comment César, avant de mettre à la voile, aurait pu deviner que les vents l'auraient

Digitized by Google

contraint de ranger la côte dans un espace de huit milles, et comment *Calais*, étant, comme nous venons de le prouver, le véritable *Portus Itius*, il aurait été s'embarquer à *Wissant*? Il n'y avait point, de cet endroit, la distance de 30,000 pas dont s'agit, puisqu'il n'en alloue que 22 à 24,000; et il est donc évident que cet embarquement n'a pu avoir lieu à *Wissant*, mais bien à *Calais*, d'où l'on comptait en effet les 30,000 pas indiqués pour le trajet le plus commode.

M. Danville a cru pouvoir appuyer son argument de ce passage des Commentaires :

Quod indè erat brevissimus in Britanniam trajectus.

Qui veut dire : « Parce que là était le plus court trajet pour l'Angleterre; et cet académicien a cru, par ces mots, nous persuader que César avait dû choisir le port de *Wissant* qui lui offrait *le plus court trajet*. Mais, comme M. Danville n'a point rapporté la phrase entière, nous allons la rétablir et elle offrira alors un sens tout différent, tant il est vrai qu'à l'aide de suppressions, un auteur peut dénaturer les faits et leur donner une toute autre interprétation que celle qu'ils doivent avoir.

Voici le passage qu'il s'est permis de tronquer :

Ipse cum omnibus copiis in Morinos proficiscitur, quod indè erat brevissimus in Britanniam trajectus.

Nous ne pouvons certainement traduire ce passage que dans le sens suivant :

Il est parti (parlant de César) *avec toutes ses troupes pour le pays des Morins, parce que delà était le plus court trajet pour la Grande-Bretagne.*

Certes, on ne trouve dans cette traduction la dénomination précise d'aucun port; et, si César, après avoir reconnu les lieux, en eut en effet rencontré un à *Wissant*, qui, par *sa plus grande proximité* de l'Angleterre, lui eut offert le trajet le plus commode; il n'eut certainement pas manqué, dans ses Commentaires, d'ajouter, au mot *commodissimun*, ceux, *et proximum*.

Mais ce général s'est expliqué avec tant de clarté sur la largeur du détroit entre les deux continens, en indiquant que le *Portus*

Digitized by Google

Itius était éloigné d'environ 30,000 pas du continent breton, et en ajoutant qu'il connaissait ce port pour être celui qui avait l'aspect et la réalité du *trajet le plus commode*, qu'il n'est pas probable qu'un faible rapprochement dans ce trajet ait pu déranger ses projets et lui faire préférer *Wissant*.

La seule faveur que veut nous accorder M. Danville, c'est le présent qu'il consent à nous faire du *port ultérieur*, mentionné dans les Commentaires. Nous sommes certainement très-sensibles à cette générosité ; mais elle ne peut nous déterminer à faire le sacrifice important du *Portus Itius*.

Au surplus, qu'on relise avec attention le passage de ses Commentaires que M. Danville a défiguré, et l'on verra que César s'explique généralement en disant qu'*il a préféré partir du pays des Morins parce qu'il offroit le plus court trajet* ; sans que pour cela l'on doive conclure ridiculement qu'il a dû préférer *Wissant*, par cela seul qu'il offroit pour ce trajet quelques toises de moins.

Il nous reste actuellement à démontrer que *Wissant* n'a jamais pu être le *Portus Itius*, pour compléter la preuve qu'il doit être en effet placé à Calais.

Les mêmes Commentaires disent :

Cæsar ad *Portum Itium* cum legionibus pervenit : ibi cognoscit XL naves quæ erant in Meldis factæ.

Voici la traduction de ce passage : *César arrive au* Portus Itius *avec ses légions, et il y reconnaît les quarante navires qui avaient été construits dans les Meldes.*

Or, tous ceux qui ont écrit sur la Morinie, s'accordent à dire que, parmi les cantons qui composaient ce pays, il en existait un appelé *Meldes*, et le Père Malbrancq, jésuite, dit formellement, *livre I, page 86*, que ce canton était situé sur la Lys, près de laquelle était placée la ville de Terouane, capitale de la Morinie. Nous prouverons bientôt que le *Sinus Itius*, et l'*Itium Promontorium* doivent aussi appartenir à notre territoire de *Calais*.

Selon Ptolémée, en sa géographie, le Blanness se projettait près d'une lieue en mer ; d'où il résulte que le *Sinus Itius* prenait sa

Digitized by Google

source entre l'endroit où est située actuellement la digue de Sangate et le banc des Galets ou *Pierrettes*. Ce *Sinus* n'allait donc pas à *Wissant*, et il est plus naturel de voir les quarante navires en question partir des Meldes, et delà gagner *Sithiu* ou *St. Omer*, pour venir aborder au *Portus Itius* qui, par sa distance de 30,000 pas de l'Angleterre, était véritablement le port de *Calais*. César, rencontrant ce port dans le *Sinus Itius* même, n'a pas dû s'embarquer à *Wissant*, et un argument aussi concluant est sans réplique.

En vain viendrait-on alléguer que, selon le Père Lequien, le camp que l'on remarque encore près *Wissant*, et que l'on nomme dans le pays le *Castel de César*, ou *le mont Catel*, annonce que le *Portus Itius* existait à *Wissant*, et que ce camp a dû être formé par la cavalerie romaine.

Nous répondrons que l'abbé de Fontenu, dans sa dissertation lue à l'académie, en 1734, a démontré le peu de fondement qu'il y avoit dans cette assertion; car, observe cet académicien : *La situation de ce camp, sur une éminence escarpée de toutes parts, ne pouvait pas permettre un pareil établissement. D'un autre côté, ce poste était trop resserré pour contenir une cavalerie aussi nombreuse, n'ayant guères plus de cinquante toises de long, sur une largeur proportionnée.*

On doit donc penser que ce même camp n'avoit aucun rapport avec le *Portus Itius*, qu'il n'était point situé à *Wissant*, et qu'il n'avoit été dressé que dans la vue de protéger cette partie de la côte de notre Océan contre les tentatives des bretons.

J'étendrais ces preuves d'une manière fatigante pour le lecteur si je voulais combattre les opinions chimériques de ceux qui ont voulu placer le *portus Itius* dans bien d'autres endroits qu'à *wissant*; mais, dès que j'ai réussi à le placer à Calais, j'ai rempli ma promesse.

Je ne puis cependant me dispenser d'analyser les témoignages de tous les auteurs qui appuient cette opinion.

M. Bernard s'explique ainsi à ce sujet : Fulvius Ursinus, en

Digitized by Google

parlant du *Portus Itius*, fait voir clairement, en son traité sur les Commentaires de César, folio 472, que c'était Calais; voici ses termes :

Oppidum est illic populorum quibus Caletum nomen est; id adjecto Itii Portus nomine, Caletum nuncupatur.

Ce qui veut dire : *Là existe une ville dont les habitans se nomment* Caleti (ceux de Calais); *cet endroit, auquel on a ajouté le nom de* Portus Itius, *a été appelée depuis* Calais.

Un traité *de Belgicâ*, trouvé dans la bibliothèque de nos anciens pères Minimes, place l'*Itius Portus* à *Calais*.

Belleforet, en sa Cosmographie, est du même avis.

Meyer, en ses annales de Flandres, dit aussi que *Portus Itius* n'était autre que *Calais*.

A toutes ces autorités, nous devons ajouter que la mère de Louis XIV, en mémoire de l'heureux rétablissement de ce monarque, qui éprouva en 1658, une longue et cruelle maladie à Calais, fit poser dans la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce de l'église des Capucins, rue Saint-Honoré à Paris, un grand tableau, où cette reine était représentée à genoux, faisant sa prière, et au bas duquel on avait décrit le sujet et l'endroit par ces mots latins : *in Itio Portu.*

Perrot-d'Ablancourt, en sa traduction des Commentaires, indique combien il est persuadé que *Calais* était le véritable *Portus Itius*, puisqu'à ces deux mots il substitue constamment le nom de *Calais*.

Tant d'autorités respectables suffiront, sans doute, pour convaincre les plus incrédules.

Nous avons parlé de tous les savans qui ont été favorables à notre opinion; invoquons actuellement la nature elle-même.

Il est constant qu'avant l'arrivée de Jules César dans les Gaules, et long-tems après, il n'y avait sur nos côtes d'autres ports que ceux formés par la nature. Ces ports n'avaient ni bassins pour contenir les vaisseaux, ni jetées pour former les entrées, ni digues enfin pour arrêter la violence de la Mer qui était en pleine liberté de s'étendre bien avant dans les terres; et l'on sait, par l'histoire,

Digitized by Google

qu'elle n'était bornée, en notre pays, que par le banc des Galets ou des *Pierrettes*, d'où dérive l'ancien nom de *Petrese*, qui a donné le sien au Faubourg de St. Pierre-lez-Calais.

EXTENSION DU *SINUS ITIUS*.

La mer, dans ce tems-là, ayant son cours au-delà du local sur lequel on a depuis construit le fort Nieulay par l'endroit où l'on a pratiqué la digue de Sangate, formait un golfe assez large, qui passait à travers les marais de Saint-Triscast, en se prolongeant de Hames à Guines jusqu'au pays de Bredenarde, et ensuite par Ruminghen, Tilques et Eperleques jusqu'à Saint-Omer, alors nommé *Sithiu;* et qui, selon l'ancienne tradition, a donné son nom au golfe de César, appelé le *Sinus Itius*.

On est d'autant plus convaincu que le golfe *Itius* avait une pareille extension, que d'après le récit de M. Bernard, annaliste, *page* 381, la digue de Sangate rompit en novembre 1614, par l'impétuosité de la mer qui emporta aussi l'écluse du fort Nieulay. Cet événement lui fit porter ses eaux bien avant dans le Calaisis, et y causa un dommage dont on se ressentit pendant dix ans. Les terres à labour, jusqu'à Guines, ne produisirent plus rien; et sans le secours que l'on y porta, toute la contrée eût été couverte par la mer; car déjà, dans notre ville basse, l'eau innondait toutes les maisons jusqu'à l'église St.-Pierre, et ce débordement représenta de nouveau l'ancien golfe *Itius*.

Veut-on avoir encore une preuve décisive que *Calais* était le *Portus Itius*? Il est de fait que César, en revenant d'Angleterre, est débarqué en ce port, et que de là il fit route pour Bavay en Hainaut. Malbrancq, *livre IX*, rapporte à cet égard l'itinéraire d'Antonin, qui marque la distance du *Portus Itius* à Térouane pour 28 mille pas. On peut garantir, par l'aveu des anciens historiens, que César, notamment dans la deuxième Gaule, a fait établir plusieurs routes qui conduisaient, presqu'en ligne directe, aux endroits avec lesquels il voulait que l'on communiquât le plus.

Georges Lapotre, bourgeois de Calais, qui a écrit, en 1615, sur les

Digitized by Google

antiquités du pays, annonce qu'une de ces routes, connue depuis sous le nom de *Chemin vert*, conduisait vers *Calais*; on en voit même encore des vestiges à Térouane, Leulinghen et Guines.

Puisque ce chemin, dont une branche venait aboutir à Calais, y arrivait en quelque sorte à vol-d'oiseau, il est constant que la distance des 28 mille pas précités, remplissait exactement celle qui existe entre Calais et Térouane, en lui donnant l'ancienne valeur des mesures terrestres qui diffèrent des espaces maritimes.

On doit se persuader que cette route a été construite par les légions de César. D'un autre côté, il serait permis de croire que les Morins, avant son arrivée dans leur contrée, avaient eu assez d'intelligence pour se tracer des chemins, de communication, nécessaires au transport des marchandises destinées pour le *portus Itius*, d'où on les transférait en Angleterre par les bâtimens de commerce, et l'on sait qu'ils avaient des liaisons mercantiles avec les bretons.

Cette notion qu'eut d'abord César sur le chemin direct qui devait l'amener de Térouanne à Calais, indique naturellement le premier endroit de la Basse-Morinie, où il se rendit pour opérer son trajet dans la Grande-Bretagne, et l'on ne doit plus douter que ce ne fût à *Calais* qu'était le *portus Itius*.

M. Danville a jugé convenable de faire débarquer César à Hyth. Il a encore, en cela, donné dans l'erreur.

Camden, considéré comme le Strabon de l'Angleterre, et partageant l'opinion de plusieurs écrivains renommés, détermine Deale pour le lieu de ce débarquement. Ninnius, ancien auteur de ce pays-là, a écrit, que César combattit les brétons en descendant dans leur île; il s'exprimait ainsi : *Cœsar ad Dole bellum pugnavit*; ce qui signifie : *César attaqua les bretons à Deale.*

M. Danville n'estime nullement ce Ninnius, qui l'était cependant de M. Camden et de bien d'autres savans; et il n'aurait pas autant décrié cet auteur ancien, s'il avait fait débarquer César à Hyth.

Nous allons prouver que notre général romain, ayant fait son premier abord à Deale, a dû y descendre de même la seconde

Digitized by Google

fois ; la phrase suivante des Commentaires ne permet pas d'en douter.

Ut eam partem insulæ caperet, quà optimum esse egressum, superiore æstate cognoverat.

Il ne faut pas être très-versé dans la langue latine, pour tirer du sens des expressions ci-dessus, l'assurance que César avait fait manœuvrer sa flotte de manière à aborder le rivage anglais dans le même endroit que l'été précédent ; car ayant, dans son premier trajet, rangé la côte l'espace de huit milles, il a dû prendre des mesures pour rencontrer le même point dans le second.

En effet, dans ce second trajet, César se met en mer au coucher du soleil, par un petit vent du sud-ouest : *ad solis occasum, leni africo provectur*. Enfin il aperçoit, à la pointe du jour, l'Angleterre à sa gauche : *ortâ luce, sub sinistrâ manu Britanniam conspexit*.

Cette dernière circonstance, comme l'observe très-judiciairement M. Bernard, prouve clairement que César était parti de *Calais* pour Deale, qui n'est qu'à deux lieues de Douvres ; car s'il eut fait voile de *Wissant* d'un vent de sud-ouest, il aurait pu voir l'Angleterre autant à droite qu'à gauche. Rien de plus conséquent qu'un pareil argument.

DÉBARQUEMENT DE CÉSAR A DEALE.

Deale, assurément, a dû être un lieu très-propre à l'abord de César. Il a pu trouver dans ses environs un local commode pour asseoir son camp ; et cela d'autant mieux que, selon le témoignage de Camden, rapporté par M. Danville lui-même, il existait dans ces cantons-là une voie romaine indiquée par l'itinéraire d'Antonin. M. Camden s'exprime de cette manière :

Via hinc militaris, saxis canstrata, ad cantuariam pertingit ; quam romanorum fuisse opus dijudices.

Nous croyons rendre ainsi la chose en français : *D'ici part un chemin militaire jonché de cailloux, qui aboutit à Cantorbery ; vous pouvez juger qu'il est l'ouvrage des romains.*

Digitized by Google

Ce chemin devait conséquemment servir au passage des troupes et de leurs convois.

Il ne nous reste plus qu'à trouver l'emplacement du *Port ultérieur*, mentionné dans les Commentaires, et distant de huit milles du *portus Itius*; dans lequel *port ultérieur*, dix-huit navires de charge, *onerariæ naves*, qui devaient transporter la cavalerie, ont été retenus par les vents contraires.

Cette expression de *Port ultérieur*, et en latin *Portus ulterior*, veut dire, *port plus éloigné*; et il est constant que cet autre port figurait sur la côte de notre Océan. Nous allons en déterminer l'emplacement.

SITUATION DU PORT ULTÉRIEUR A OYE.

En calculant les huit milles romains en lieues marines, nous rencontrons, à *Oye*, le *port ultérieur*. C'était, dans la haute antiquité, un endroit renommé, parcequ'il était environné de murailles, et fortifié d'un chateau important; cela se voit dans l'histoire.

Marin Bailleul, curé de Sangate en 1635, et qui a laissé un manuscrit intéressant sur notre pays, rapporte qu'en l'an 845, de J.C., les Normands (on appelait ainsi les gens du Nord), qui venaient ravager nos cantons, furent contraints de se rembarquer à Oye. Donc il existait là un port, et ce port, par sa distance de Calais, devait être le *portus ulterior*.

Suivant le Père Malbrancq, jésuite, auteur de l'histoire des Morins, ce lieu portait alors le nom de *Gansa*, mot synonime à celui *Anser*, en français *Oye*, d'où sans doute ce Comté a pris son nom, à cause de la quantité d'oyes qui s'y retiraient; et Pline, dans son histoire naturelle, rapporte, comme une chose merveilleuse, que ces oiseaux parcouraient tant de pays, que l'on en avait vus à Rome qui venaient de la Morinie. Cet historien, *livre X, chap. XXII*, s'énonce en ces termes :

Mirum in hac alite, á Morinis usque ad Romam pedibus venire, Ganse vocantur.

Marck, qui précède *Oye*, était également bien fortifié, et avait

Digitized by Google

aussi un château qui servait d'appui à celui d'*Oye*. Ces deux endroits, dans la haute antiquité, étaient regardés comme des villes importantes.

D'après ces détails, on doit conclure que le *port ultérieur* était à *Oye*, et l'on en restera encore plus persuadé, si l'on considère que delà on pouvait facilement gagner Térouane à travers ce pays. En passant à côté de *Sithiu*, depuis *St. Omer*; nous avons encore à satisfaire nos lecteurs sur l'*Itium promontorium*.

SITUATION DU *PROMONTORIUM ITIUM*.

M. Danville, en plaçant le *portus Itius* à *Wissant*, s'était cru fondé à mettre l'*Itium promontorium* au *Grinnez*; mais nous ne sommes pas plus d'accord avec lui sur ce point que sur tous les autres; et il ne nous serait pas même permis de l'être : *cessante causâ, cessat effectus*.

Voyons donc où était réellement situé l'*Itium promontorium*.

Ptolémée, qui existait dans le deuxième siècle, sous l'empire d'Adrien et de Marc-Aurele, si savant mathématicien que les Grecs l'appelaient le *très-divin* et le *très-sage*, nous transmit une excellente géographie et plusieurs ouvrages sur l'astronomie, dignes des éloges les mieux mérités, et dans lesquels cet homme supérieur indique l'*Itium promontorium*, précisément dans l'endroit appelé aujourd'hui les *Noires-Mottes*. Ce promontoire avoisine le *Blanness*; pour donner plus de force à notre assertion, nous assurons que le terme *ness* était employé dans plusieurs langues du Nord pour désigner un *promontoire*.

Le même Ptolémée, connu depuis sous le nom de Ptolomée, indique positivement en son deuxième livre de géographie de la ville de Calais.

L'édition de ses œuvres, de 1462, démontre que *l'Itium promontorium* appartenait à Calais, et ces mots : *Itium promontorium ubi Cales*, ne permettent point d'en douter.

M. Bernard, *page* 22, de ses annales, dit expressément que les auteurs les plus dignes de foi ont attesté que l'*Itium promontorium*

Digitized by Google

était situé aux *Noires-Mottes*, et s'étendaient jusqu'au *Blanness*. Il ajoute, *page* 28, qu'en l'an 39, de J.C., Caligula vint dans ce pays avec l'intention de passer la mer; mais que son expédition se borna à faire camper son armée aux *Noires-Mottes*, dans l'endroit qui a conservé le nom de *camp de César*.

Nous observons ici aux amateurs de l'antiquité, qu'on avait attribué mal-à-propos à cet Empereur la construction de l'ancienne tour du Risbanc, appelée la tour de Caligula; puisque l'abbé Lefebvre, *tome II, page* 98, prouve au contraire qu'elle a été bâtie en 1405, par le Seigneur de Lancastre, beau-frère de Henry IV, roi d'Angleterre. Le Risbanc l'avait été antérieurement en 1392.

Le même historien annonce néanmoins, *tome I, page* 134, que les écrivains contemporains du même Caligula, assurent qu'il a construit une tour de son nom sur le rivage où il s'était rendu, croyant passer chez les bretons.

Les boulonnais sont encore persuadés que cette tour était leur *Tour d'ordre*; mais il est bien plus vraisemblable que c'était celle qui figurait dans notre vieux château, remplacée aujourd'hui par notre citadelle; et cette dernière opinion peut d'autant mieux passer pour une réalité, que le vieux château et sa tour protégeaient le *portus Itius* et le *Sinus* du même nom.

Il serait au reste très-possible que Caligula eût fait construire à la même époque et la Tour d'ordre et celle de notre forteresse.

Opinion de l'abbé Lefebvre, sur l'existence de deux Gessoriacs.

Il nous dit, au tome II, page 99, que la mer, lorsque la ville de Calais fut enlevée à la France par les anglais, en 1347, formait encore un canal vis-à-vis du bastion de la citadelle, dit le vieux château; que l'espace compris entre ce bastion et celui nommé *la Reine*, ainsi que l'étendue qui se trouve entre le fort Nieulay et le Risbanc, en y comprenant l'endroit où l'on a creusé le bassin, avaient servi de port dans cette partie de l'Océan; que c'était un reste du fameux *Gessoriacum navale*. J'arrête ici cet écrivain qui,

Digitized by Google

dans un autre endroit, prétend, qu'il y avait deux *Gessoriacs*; que le *portus Gessoriacus* était *Boulogne* et que le *Gessoriacum navale* était *Calais*.

Réfutation de l'opinion de l'abbé Lefebvre, sur les restes du Gessoriacum navale.

Pomponius Mela a fait usage du mot *Gessoriacum* sous l'Empereur Claude. Il est certain que Pline nommait *Gessoriacum* toute la côte des Morins; et dans le fait, le mot *Gessoriacum* ne signifie rien autre chose que le local qui peut servir dans chaque port pour construire les vaisseaux, et les y gréer.

La ville de Boulogne-sur-Mer, appelée *Gessoriacum* par certains écrivains, a été long-temps dans la ferme croyance, que son port était celui *Itius*; mais nous n'en finirions pas si nous voulions donner ici toutes les preuves qui infirment les prétentions des Boulonnais à cet égard, prétentions détruites par des écrivains célèbres, et plus encore par les distances et les autres rapports qui ne sauroient avoir aucune sorte d'analogie avec notre *Portus Itius*.

Revenons au désir que nous avons de réfuter l'opinion de l'abbé Lefebvre sur les prétendus restes du *Gessoriacum navale*, dont il a voulu nous gratifier.

Qu'importe la question de savoir, si le *Gessoriacum*, *navale* a appartenu à *Calais*, et le *portus Gessoriacus* à Boulogne.

Sans nous occuper à résoudre l'affirmative ou la négative, bornons-nous simplement à répliquer à l'abbé Lefebvre qu'il a eu tort de nous citer, à la page 99 de son deuxiéme tome, son *Gessoriacum navale*, qui n'a aucune identité avec notre *portus Itius*, et passons à l'emplacement de ce port.

Description de l'endroit où figurait le portus Itius.

Pour peu que l'on jette les yeux sur la notice des travaux que les anglais ont faits, au port de Calais, en 1405, on s'aperçoit facilement qu'ils lui ont donné une bien autre direction que celle qu'il avait avant la prise de notre ville en 1347.

On voit, par le récit de l'abbé Lefebvre, qu'en remontant à la plus haute antiquité, la mer formait un canal vis-à-vis le bastion

Digitized by Google

de la citadelle, dit le *vieux château*. L'espace compris entre ce bastion et celui qu'on nomme maintenant *de la Reine*, ainsi que l'étendue qui se trouve, entre le fort Nieulay et le Risbanc, en y comprenant même le terrein où l'on a creusé le bassin, avoient servi de port à Calais, de temps immémorial.

Au lieu du *Gessoriacum navale* de notre historien, c'était un reste du *Portus Itius*. Les vaisseaux s'y trouvaient à l'abri des vents et des tempêtes par une langue de terre ou de sable, qui régnait depuis *Sangate*, ou pour indiquer un terrein moins spacieux, depuis la rive gauche du canal, sans interruption, jusqu'aux dunes, et se terminait à l'embouchure de l'Aa, près *Gravelines*, ou bien plutôt à quelques canaux que la mer avait creusés, de maniére à inonder une partie du territoire d'*Oye*. Nous voilà, par ces derniers mots conduits à notre *Port ultérieur*, que nous avons donc eu raison de fixer à *Oye*.

Conclusions qui doivent déterminer à rencontrer au juste la situation du Portus Itius.

Si l'on examine sérieusement les observations qui précèdent; on demeurera convaincu que le *portus Itius* formait un très-vaste bassin, depuis le bastion de la citadelle, dit le vieux Château, jusqu'au local du fort *Nieulay*. Le reste du *Sinus Itius*, de là jusques vers Sangate, laissait encore un terrein immense aux navires qui n'auraient pu trouver place dans le bassin susmentionné.

Si le port de Calais n'avoit pas eu une pareille extension, comment auroit-il pu contenir la flotte entière de César? M. le Maréchal de Vauban, s'étant représenté la situation de l'ancien *Sinus Itius*, avoit conçu le projet d'opérer quelques changemens au port actuel de Calais, et de faire exécuter jusqu'à Sangate, un canal à l'imitation du golfe *Itius*; après quoi, il auroit fait construire un port audit Sangate pour y contenir des bâtimens de guerre. Calais auroit pu alors communiquer avec ce port, par le sien, propre aux navires de commerce et même au besoin aux bâtimens de l'état. Voyez, sur cette dernière observation, ce qui est rapporté par l'abbé Lefebvre, tome II, page 635 et 636. On pourroit se convaincre de

Digitized by Google

la justesse des réflexions de Mr. de Bignon, intendant de Picardie, sur l'importance de notre port actuel, et sur les changemens utiles qu'il serait possible d'y opérer pour le bien du commerce et pour sa défense en tems de guerre.

R É S U M É

Des preuves qui assûrent à Calais la légitime attribution du portus Itius, celle du Sinus de ce nom et de l'Itium Promontorium.

Premièrement, le *Portus Itius* appartient à *Calais*, par le calcul réel des vingt-deux-mille-six-cent-cinquante toises, qui représentent la distance de trente-mille pas romain au continent anglais, conformément à l'estime de César lui même, et qui forment encore les sept lieues et demie marines.

Deuxiémement, ce même port appartient à *Calais* par la juste valeur des vingt-huit-milles fixés par l'itinéraire d'Antonin, pour gagner delà, pour ainsi dire, en droite ligne par le chemin de Leulingues, jusqu'à Térouane.

Troisièmement, par le témoignage authentique des anciens auteurs qui ont justifié que le *portus Itius* n'était autre que *Calais*. Quant au *Sinus Itius* on le voit, avant la formation de la digue de Sangate, s'étendre à travers le pays jusqu'à *Sithiu*, à présent *St. Omer*, et l'on en a vu renouveller l'image en 1614, par la rupture de cette digue.

L'Itium promontorium est démontré par Ptolémée avoir figuré *aux Noires Mottes*, ayant à ses pieds le camp de César.

Attribution du port ultérieur à Oye.

Nous avons prouvé d'une manière bien claire que ce port existait effectivemnt à *Oye*, ne fut-ce que par son éloignement du port *Itius*, calculé en lieues marines.

J'ai enfin atteint, à ma satisfaction, le but que je m'étais proposé; et j'ose esperer que mon travail sera aussi agréable que satisfaisant à mes concitoyens.

La situation du *Portus Itius* et de ses accessoires ne devra donc plus donner lieu à la moindre discussion, puisqu'à l'aide des autorités

le-

Digitized by Google

les plus recommandables de l'antiquité, et avec les témoignages non équivoques des auteurs modernes qui y ont puisé leurs citations, je suis parvenu à rétablir à *Calais* le *Portus Itius*, en calculant au surplus, avec une précision infinie, les convenances et les distances locales.

Découvrir le port de la Morinie où César s'est embarqué pour aller combattre les bretons, dans une isle regardée par les anciens, au témoignage de Virgile, comme séparée de l'univers entier (*et penitus toto divisas orbe britannos*), présentait des obstacles insurmontables. Suivre cet homme merveilleux jusqu'au lieu de son débarquement, offrait une difficulté de plus à vaincre.

Le voir avant ce trajet envahir le pays des Morins, que les romains regardaient, selon le même Virgile, comme les derniers habitans de la terre (*extremi hominum Morini*), tout cela devait inspirer le plus vif intérêt à étudier les projets et les opérations de cet homme étonnant, dont le Grand-Napoléon seul a éclipsé la gloire, et à éclaircir les doutes qui pouvaient exister encore sur quelques parties de leur exécution.

Quant à l'origine des morins, nous dirons simplement que ce peuple descendait des cimbres et des anciens saxons.

Nous renvoyons sur cet objet nos lecteurs aux annales de Bernard et à l'histoire de l'abbé Lefebvre.

Propositum pressi. Ovide.

Digitized by Google

ANTIQUITÉS DE CALAIS

ET DE SES ENVIRONS.

NOTICE

SUR L'ETIMOLOGIE DU NOM CALAIS.

PLUSIEURS sentimens se sont élévés sur l'origine du nom *CALAIS*.

Une première opinion a présenté, pour cette ville, le mot *scala*, qui signifie échelle en terme de géographie. Mais il est prouvé, par nos annales, que ce mot appartient au village d'*Escales, voisin du Blanness*, et dénommé *Scala*, par les chroniques de Saint-Bertin.

On observe, en passant, que les anglais, étant maîtres de notre pays, *Escales* fut le seul endroit distingué par une seigneurie particulière, dont un beau-frère d'Edouard III, portait le titre, en 1375. Il s'appelait *Lord d'Escales*, et fit bâtir à Calais un hôtel de son nom, dans le local où depuis on a construit la citadelle. Les vestiges n'en sont pas encore entièrement anéantis.

Une seconde opinion fait descendre les calaisiens des *caletes*, autrement dits *cauchois*, qui, selon le témoignage de Marin Bailleul, vinrent s'habituer au lieu où exsite Calais, et lui donnèrent ce nom.

En effet, je dois convenir, en historien impartial et véridique, que les commentaires de César annoncent formellement que les *caletes*, ou gens du pays de Caux, vinrent dans la Morinie s'unir aux amiénois, aux artésiens et aux morins, pour s'opposer à l'invasion des romains. Ces *caletes* ont pu, assez naturellement, se trouver campés ou placés sur le point où est Calais; et, en admettant qu'une

Digitized by Google

partie soit retournée après la conquête, il est plus que probable que l'autre partie identifiée, en quelque sorte, avec les morins, après un si long séjour, a pu rester sur le point où on les avait établis, et lui donner le nom qui s'est conservé jusqu'à nous. Alors la partie de ces cauchois, restée à Calais, a été dénommée du mot latin *caleti*, pour les distinguer des *caletes*, retournés au pays de Caux.

Boudot, en son dictionnaire, désigne effectivement les calaisiens par le mot *caleti*, et les cauchois par celui de *caletes*.

Un de mes amis, avec lequel je me suis par fois entretenu de mon mémoire, m'a présenté l'observation suivante, qu'il n'est point hors de propos d'ajouter ici :

« Notre deuxième opinion sur l'étimologie du nom Calais, dit « cet ami, appuyée par de semblables preuves, acquiert un nou- « veau dégré de force, lorsque l'on considère combien le sang est « beau dans le pays de Caux, et combien est juste l'éloge que l'on « y fait du sexe. Il est de fait, qu'en remarquant la beauté, les « graces, l'aisance et l'amabilité qui distinguent les calaisiennes, « on rencontre les agrémens que la nature a si généreusement « dispensés aux femmes cauchoises, et l'on est encore, par cette « raison, entraîné à leur donner la même origine.

« Si le beau sexe est généralement sensible à des louanges méri- « tées, combien celui de Calais ne devra-t-il pas l'être à une opi- « nion qui, fondée sur l'histoire, lui donne un origine aussi flat- « teuse que bien justifiée ! »

L'abbé Lefebvre; tome I, pages 74 et 75, partageant la même opinion sur l'ancienne demeure des *caletes* en notre ville, rapporte que Claude Bouteroue, en son traité des recherches sur les monnoies antiques, page 52, parle d'une médaille qu'il attribue aux *caletes*, en disant, que d'un côté, elle représente une tête armée d'nn casque aîlé; de l'autre, un cheval libre, avec une ancre devant le poitrail, et pour légende le mot *Kalei*. Cet auteur ajoute que cette monnoie d'argent a été fabriquée en effet chez ces *caletes*, aujourd'hui, dit-il, *ceux de Calais*. Il paraît très-probable que cette pièce a été fondue,

Digitized by Google

à-peu-près à l'époque de l'apparition de César en notre pays ; car, la forme du casque de Mercure est en tout semblable à celui qui couvre la tête d'Ambiotrix, qui régnait alors à Liége.

Après avoir ainsi analysé, toutes ces différentes opinions sur l'étimologie du nom *Calais*, qu'il me soit enfin permis de présenter la mienne.

Si du mot *Kalei*, on peut établir le nom *Calais*, on ne doit plus s'étonner de la formation latine du nom *Calitius*, qui exprime en français le nom *Calais*, très-appellatif en lui-même. *Call*, en langue saxonne, signifie, appeller. En y réunissant le mot *Itius*, on aura, au total, le mot *Calitius* pour indiquer un endroit appellé *Itius*, ou *portus Itius* ; et depuis l'arrivée des *Caletes*, on se sera restreint au nom *Calais*, renfermant toujours en latin sa primitive dénomination, du lieu appelé *portus Itius*. Les anglais, en parlant de Calais, écrivaient jadis *Cales*, qu'alors ils prononçaient, comme encore aujourd'hui, *Calis*, parceque la lettre *e*, chez-eux, se prononce comme notre *i*.

De toutes ces combinaisons, il résulte, que dans le mot *Kalei*, on trouve le nom *Calais* ; de même que dans *Calitius*, on rencontre *Calais* et *portus Itius*.

Enfin, il est constant que Calais, originairement habité par les Morins, a d'abord porté le nom *Itius* ; et que depuis la venue des *Caletes* on l'a appelé *Calais*.

Le bon et fidèle Scaliger, dans son livre de *Bello Gallico*, est d'accord avec moi sur le nom *Calitius*. Il s'explique en ces termes : *Itius portus, hodie Calais est.*

Meyer, en ses chroniques de Flandres, ne nomme jamais cette ville autrement que *Calitius*. Malbrancq est aussi du même avis, citant même d'autres auteurs à l'appui de son opinion.

ETIMOLOGIE DU NOM ITIUS.

Nous observerons que ce nom *Itius* se trouve écrit diversement. Tantôt, on trouve sa seconde lettre écrite par un *c*, et tantôt par deux.

Les manuscrits de César, selon Fulvius-Arsinus et Strabon,

Digitized by Google

indiquent un *t*. M. Danville approuve ces savans, et remarque que des écrivains postérieurs ne peuvent jamais faire autorité, vis-à-vis de l'antiquité.

Georges Lapotre prétend que le nom *Itius* dérive de celui de *Jecius*, que portait un ambassadeur, que les gaulois députèrent de Reims, vers César.

Le sentiment de Malbrancq, conforme à celui de Paul Emile, a paru le meilleur à M. Bernard, qui rencontre le nom *Itius*, dans ce mot que prononça César à son départ, *Itius est*.

Conjecture sur l'étimologie du nom Itius.

Puisqu'il existait à Saint-Omer, un endroit nommé *Sithiu*, et que le golfe *Itius* s'y terminait, il est incontestable que ce golfe en aura retenu son nom : car du mot *Calitius*, on a bien interprété qu'il en résultait la signification, *endroit nommé ou appelé portus Itius*. Or, on peut, sans s'exposer à la moindre critique, trouver dans le nom *Sithiu*, la dénomination de *Sinus Itius*. Nous n'avons plus besoin de répéter ici que Saint-Omer était jadis *Sithiu*, et que ce n'est que depuis l'élévation du prélat de ce nom à l'épiscopat de Térouanne, que celui de *Sithiu* a été changé en celui de Saint-Omer.

Un mot sur l'origine de la ville de Calais.

Nous prouverons, plus tard, à quel canton de la Morinie, cette ville appartenait.

Nous revenons à Claude Bouteroue qui, dans son traité sur les anciennes monnaies, page 52, nous donne la légende d'une pièce frappée à *Kalei*. Nous en augurons que *Calais* a été le premier nom donné à notre ville, dont l'origine se perd dans la nuit des siècles, il suffit d'avoir rencontré dans le mot latin *Calitius*, le nom de l'endroit appelé *portus Itius*, pour ne pas douter que Calais, quoique non environné de murailles, n'ait continué d'être ville sous la domination des Morins, sous celle des romains, des Comtes de Flandres, de Guines et de Boulogne.

Digitized by Google

Ondegherst, dans son livre des chroniques de Flandres, dit que les Religieux de Saint-Bertin firent instance envers Arnoult, Comte de Flandres, pour leurs prétentions sur Calais, vers l'an 960. Voici les termes de sa décision, chapitre 31, folio 62 :

« Son conseil trouvait fort dangereux, que cette ville limi-
« trophe et frontière de Flandres, fût entre les mains de gens
« d'église, même sous des personnes si faibles et peu entendues
« au fait de la guerre, et insuffisantes pour ce qui concernait
« la frontière d'un tel pays. »

Nous pourrions prouver à l'infini que *Calais* a toujours été une ville d'une certaine importance, et jamais un village, comme certains ignorans l'ont prétendu. Le trait suivant dément cette fable.

Dutillet rapporte qu'au vingt-sixième registre du parlement de de Paris, folio 176, existe l'inscription du contrat de mariage entre Philippe, comte de Boulogne, et la fille de Regnault et Ide; laquelle union fut confirmée à Saint-Germain, en 1210; cet acte est signé par les Echevins de Calais (*Scabini Cales*), est-il dit.

Un fait rapporté dans une chartre tirée des Archives de Saint-Bertin, annonce qu'en 1218, Guillaume Hondscote était juge de Calais.

Calais ceint de murailles.

Philippe, comte de Boulogne, oncle de Louis IX, Roi de France, attendu la minorité de ce neveu, fut déclaré Régent.

Il fit environner, de murs, cette ville en 1224. Ce fut alors que la paroisse Saint-Pierre-lez-Calais, fondée par les religieux de Saint-Bertin, dans le courant du septième siècle, fut séparée des églises Sainte-Marie et Saint-Nicolas de Calais, qui n'en étoient que les succursales. Cette division fut arrêtée, dans l'Octave de l'Assomption de cette année 1224, par un réglement signé par Jean, abbé de Saint-Bertin, Olivier, curé de *Petresse*, Eustache d'Oye, fondé des pouvoirs du curé de Sainte-Marie, et par Simon, curé de Saint-Nicolas. Ce fut Adam, Evêque des Morins,

Digitized by Google

qui donna lieu à ce réglement, écrit dans Malbrancq, tome III, livre XI, folio 46.

La paroisse de Notre-Dame de Calais a été reconstruite par les anglais, dans les cinq ou six années antérieures à 1463. Ce fut dans cette année-là, qu'un nommé Richard fondit la grosse cloche, que nous avons connue sous le nom de la *Belle Anglaise*.

L'inscription latine qui s'y trouvait, était conçue ainsi :

Richardus flambi mercator stapulæ villæ Calesia me fecit fieri in honorem Beatæ Virginis Mariæ anno MIV LXIII.

La paroisse de Saint-Nicolas existait déjà en 1180, et l'on en peut juger par l'effet d'une révolte des habitans de *Calais* et de ceux de *Petresse*, contre des commis qui venaient leur réclamer la dixme du hareng, de la part des moines de Saint-Bertin. (Voyez Bernard, page 117.)

Cette paroisse de Saint-Nicolas existait dans l'emplacement des fossés de la citadelle, entre le bastion de Vic, et la demi-lune de l'Hermitage. Elle fut démolie en 1561, attendu qu'à cette époque, cette même citadelle fut construite par les soins de M. Dominique de Vic, gouverneur de notre ville, auquel nous sommes redevables de plusieurs beaux ouvrages. Ce fut lui qui, le premier, fit élever la digue Sangate. M. de Lattaignant, Maire, en eut la direction lorsqu'on la refit en pierre de taille.

Situation de Calais, avant l'enceinte de ses murs.

Selon l'abbé Lefebvre, les premiers habitans auraient eu leurs demeures, rangées sur la droite de l'embouchure du port actuel, en parcourant, dans la partie du nord, les rues du Havre, du vieux Major, de la Tête d'Or, de la Poissonerie, de l'Etoile et tout le terrein qui, en passant par ces rues, s'étend de l'est à l'ouest, au-delà de la citadelle.

L'abbé Lefebvre soutient, que ces premiers habitans étoient les *caletes* dont parle César; mais nous avons précédemment justifié que ces *caletes* n'étoient venus de leur pays de Caux, que

Digitized by Google

pour se réunir à l'armée, qui devait s'opposer à l'invasion des Romains.

Les Morins furent réellement les premiers habitans connus. Cependant leurs cantons ne paraissaient exister qu'au nombre de quatre principaux, avant l'arrivée de César.

Le premier, dit des oromansaques, s'étendait dans les terres, depuis la côte où étaient situées les villes de Calais, de Wissant et de Boulogne, et comprenait de plus jusqu'à Ypres, le pays où l'on voit Cassel, Saint-Omer et Guines, avec tout le cours de la rivière d'Aa; c'était là le plus fort canton.

Le deuxième, dit des Ruthéniens, que l'on croit avoir été une colonie des anciens bretons qui habitaient, sous le nom de Ruthénie, le Comté de Kent, en Angleterre, s'étendait sur cette partie de la côte, qui est entre Marck et Boulogne, et avait au midi les meldes pour frontiéres.

Le troisième canton, dit des meldes, était situé dans les fertiles campagnes arrosées par la Lys, sur laquelle, se trouvait la ville de Térouane, capitale de la Morinie. C'est sur cette rivière, ou autrement, dans les meldes, que l'on avait construit quarante navires de la flotte de César.

Le quatrième canton, dit des saxons, occupait le territoire entre Marck et l'Escaut, en suivant les bords de la mer Océane qui, dans cette partie, avait pris le nom de mer Saxonne. Il était borné à l'orient par le territoire de Sithiu, depuis Saint-Omer. Voyez, sur la description de tous ces cantons, l'abbé Lefebvre, tome I, page 7 et 8. Il a puisé son autorité dans Malbrancq *de Morinis*, tome I, page 86, et tome III, page 391.

De tout cela, il résulte que les calaisiens faisaient partie du canton des oromansaques.

Deuxième récit sur la situation de Calais avant l'enceinte de ses murs.

Revenant à l'ancienne situation et à l'étendue de cette ville, on remarque, par l'acte de division des trois paroisses, St. Pierre, Ste.

Digitized by Google

Ste.-Marie, et St.-Nicolas, en 1224, que les habitations, à partir de la rue de la Poissonnerie, se prolongeaient, moyennant quelques ponts, d'un côté, vers le faubourg St.-Pierre; et de l'autre, jusqu'aux limites de l'aucienne ville de Marck.

L'abbé Lefebvre, tome I, pages 646 et 647, veut démontrer que Calais, avant d'être ceint de murs, était borné, au nord, par la mer; au midi, par la rivière de Guines; à l'ouest, par des marais impraticables; et à l'est, par un canal par où les eaux de la rivière de St.-Omer se déchargent actuellement dans l'Océan.

J'ose assurer que Calais, au lieu de se trouver borné par les deux rivières sus-mentionnées, l'était, du côté de terre, par le *Sinus Itius*. C'est là mon avis, et je me permets de le donner conforme à ce que présente l'ancienne localité.

M. Pigault-de-l'Épinoy, ancien Maire de notre ville, et qui a possédé d'autres emplois honorables; homme versé dans l'antiquité, et animé du plus noble dévouement pour sa patrie, a donné, à l'abbé Lefebvre, les renseignemens les plus précieux et les plus propres à former l'histoire du pays. C'est par ce citoyen, dont le nom seul fait l'éloge, que notre historien a obtenu les moyens de nous faire connaître les premières habitations des calaisiens.

Splendeur de la ville de Calais en 1307, *sous Philippe-le-Bel.*

La ville de Calais, dit l'abbé Lefebvre, était alors florissante par son commerce, et une des places les plus importantes par ses fortifications. Son port était si fameux, qu'il en sortait des flottes que Philippe-le-Bel envoyait aux secours des flamands, contre Guy, Comte de Flandres, sous le commandement de Regnier de Grimaldi, noble Génois, qui portait le titre d'amiral. Il soutint, avec ses vaisseaux, l'honneur du pavillon français, dès lors respecté dans la Manche, fameux canal qui sépare Calais de l'Angleterre, et que l'on nomme aussi le Pas-de-Calais.

Calais uni aux corps des villes Hanséatiques.

Enfin, Calais, en 1307, se trouva si considérable par son port,

Digitized by Google

qu'il fut compris dans cette société de plusieurs villes maritimes qui se font une communication réciproque de leurs privilèges pour le commerce, et que l'on nomme *Hanse teutonique*. Il n'y eut d'abord qu'un petit nombre de villes d'Allemagne qui la formèrent sur la fin du treiziéme siècle; mais le nombre en fut, dans la suite, tellement augmenté, que l'on en a compté près de quatre-vingt. Cette confédération subsista, avec quelques villes de France, jusqu'au règne de Henry second, qui la fit cesser pour les villes de son domaine. Cependant, quoique Calais eût cessé de compter parmi les villes Hanséatiques, il conserva encore quelques liaisons avec cette association; et l'on a vu jusqu'à la minorité de Louis XIV, un agent de ces villes associées, y faire sa résidence. On croit même que la maison qui s'appelait, dans le dix-septième siècle, l'hôtel de Hollande, suivant l'inscription qu'on lit encore sur la porte, et qui est située entre les rues Saint-Michel et Saint-Denis, portait le nom de l'hôtel Hanséatique, selon les mémoires manuscrits de M. Pigault-de-l'Epinoy.

Nous avons rapporté la notice ci-dessus pour démontrer que, de temps immémorial, Calais a été regardé comme une ville très-recommandable.

Un mot sur la tour du Guet de Calais.

Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter encore, sur ce monument, quelques réflexions de l'abbé Lefebvre.

Voici la description qu'il nous a transmise, tome II, page 446:

« Suivant le plus ancien plan, que j'ai pu trouver de la ville, et « qui ne remonte pas plus haut que l'année 1560, il y avait, sur la « place publique, une tour appelée le Béfroi, ou la tour du Guet. « Elle était quarrée à ses deux étages d'en bas; les deux étages « d'en haut, aussi quarrés, étoient couverts d'un dôme, au-dessus « duquel pendait une grosse cloche. Le premier étage était sur- « monté de quatre guérites.

« La vétusté de cette tour était remarquable par le mauvais état « de ses murs, et de tout ce qui composait l'édifice.

Digitized by Google

« On travailla, l'an 1606, à la rétablir à neuf, sur les mêmes « fondemens qu'elle avait depuis la construction des premiers murs « en 1227; car l'on a déjà pu conjecturer, dans cette histoire, qu'elle « servait, du temps des romains, pour défendre l'entrée du *Sinus* « *Itius*; et, sous le règne de Charlemagne, à garantir la côte de la « Morinie de la descente des normands. »

Ce monument doit donc, à l'époque de la première fondation, remonter à la possession de notre pays par les romains; et si elle ne servait pas à la défense d'une partie du golfe *Itius*, elle servait au moins à faire des découvertes qui pussent y contribuer.

Suivant Bernard, page 334, cette tour fut séparée en deux en 1580, par l'effet d'un tremblement de terre. Une partie s'écroula; mais le guéteur se trouva heureusement sur l'autre partie qui resta debout, sans recevoir aucun dommage.

En 1658, la charpente de cette tour, qui formait deux chambres et un fort bel escalier, et le second étage, furent incendiés par le feu qui consuma d'abord la halle publique, adjacente à cette même tour.

Ce malheureux évenement fut occasionné par la négligence des palfreniers de Louis XIV. Une étincelle ayant mis le feu à du fourrage qu'ils avaient placé dans le magazin de ce bâtiment; cet édifice, et les ornemens en bois de la tour du Guet, devinrent en peu de temps la proie des flammes.

Comme je n'ai point prétendu joindre à mon mémoire sur le *portus Itius*, l'histoire entière de notre ville, je n'ai rapporté que ce qui m'a paru le plus remarquable sur son antiquité. Je ne veux point que le lecteur finisse par me dire, comme dans Térence, (*Tædet sermonis tui*); votre entretien m'ennuie. Pour ne point abuser plus long-temps de sa patience, je me bornerai à lui répliquer avec Cicéron : (*sed de hoc satis*), hé bien, demeurons-en là.

ERRATA.

Page 6, ligne 5, *Bergard*, lisez Bernard.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google